



L'an deux mil VINGT-DEUX, le QUATORZE NOVEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr RAYMOND Jacques, Mr VOISSIERE Denis, Mme BELIARD Saliha, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique, Mme JORE Stéphanie, Mme VELTIN Michelle, Mr LAUGRAUD Jacky, Mme TRESCOS Catherine, Mr DUPLESSIS Cyril, Mme DEMENE Sandrine conseillers municipaux.

Etaient absents représentés : Mr BRUNET Christian (Pouvoir à Mme Demeuré L), Mr ACCAD Alexandre (Pouvoir à Mr Geoffroy), Mme TALAZAC Caroline (Pouvoir à Mme Pinard),

Etait absent : Mr ROSE Bertrand

Secrétaire de séance : Mme DUMAND-GORICON Amandine.

Secrétaires auxiliaires : Mr Frédéric LARRIEU et Mme Karine DAUTEL.

Délibération affichée le : 15 NOVEMBRE 2022

3 COMMUNE – APPROBATION DE L'AVANT PROJET (AVP) DE LA REQUALIFICATION DURABLE DE LA POINTE DE PORT-DES-BARQUES

Mme le Maire présente ce qui suit :

Vu la délibération en date du 30 novembre 2018 approuvant la convention constitutive d'un groupement pour la requalification durable de la pointe de Port-des-Barques, dont les membres sont le Département de la Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan et la Commune de Port-des-Barques. Le Département a été désigné comme chef de file de cette co-maîtrise d'ouvrage.

Vu l'attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification durable de la pointe de Port-des-Barques au bureau d'études les Marneurs.

Vu la présentation et la validation de l'avant-projet lors du COPIL du 01 juin 2022.

Considérant que le projet de requalification de la pointe de Port-des-Barques consiste à aménager, à mettre en valeur et à reconquérir les espaces de la pointe (naturels ou déjà artificialisés) sur le plan écologique et paysager. Mais aussi, dans un périmètre de réflexion élargi, d'appréhender les enjeux de circulation de la presqu'île de Port-des-Barques.

Considérant la présentation du projet en réunion publique le 07 juin 2022 et d'une manière plus large la concertation réalisée tout au long de l'étude par le bureau d'études AASIVIK (animation de kiosque lors des marchés, organisation d'ateliers dédiés aux usagers...).

Considérant que le projet proposé répond aux problématiques énoncées dans le programme à savoir :

- Proposer des aménagements simples visant à mettre en valeur le paysage, les espaces naturels et le patrimoine bâti,
- Harmoniser l'organisation fonctionnelle du site au travers des aménagements pour répondre aux besoins des différents usagers,

- Améliorer le fonctionnement global du site par une gestion des flux de circulation (véhicules, cyclistes et piétons), du stationnement, de l'accueil de publics et en intégrant la fréquentation quelle qu'elle soit,
- Intégrer les modalités d'exploitation et de gestion des espaces aux réflexions afin de guider les choix dans les différentes solutions techniques,
- Repenser les flux et les stationnements afin de gérer les pressions sur un espace fragile.

Le coût du projet estimé, au stade AVP, est de 2 024 162 € HT pour la phase 1.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver l'avant-projet de requalification durable de la pointe de Port-des-Barques,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant au projet.

Après présentation du projet et lecture de la délibération, Mr Laugraud, Mme Trescos et Mme Demené S demandent à ne pas participer pas au vote.

POUR = 15

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 14 novembre 2022

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Le secrétaire de séance,
Amandine DUMAND-GORICHON

Enregistrée le 15 novembre 2022
Affichée le 15 novembre 2022
Certifiée exécutoire le 15 novembre 2022